

ÉVALUATION DE L'INTÉGRATION EN CLASSE ORDINAIRE D'ÉLÈVES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE MOYENNE PAR LES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Pauline Beaupré, Georgette Goupil, Madeleine Aubin, Jean-Marie Bouchard, Paul Boudreault, Raynald Horth, Jean-Yves Lévesque, Élisabeth Mainguy, John Kaşano

PROBLÉMATIQUE

Les élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne sont de plus en plus scolarisés dans les écoles ordinaires (Ouellet, 1994). Selon les données du ministère de l'Éducation, en date du 10 janvier 1995, il y avait 165 élèves dans le regroupement 1 (classe ordinaire avec soutien à l'enseignante ou à l'enseignant et à l'élève) et 63 dans le regroupement 2 (classe ordinaire avec participation à une classe-ressource). Au Québec, actuellement, on s'interroge dans les universités et les commissions scolaires ainsi qu'au ministère de l'Éducation sur les conditions optimales d'intégration en classe ordinaire des élèves vivant avec une déficience intellectuelle moyenne. Selon Garon (1992), parmi l'ensemble des conditions de réussite de l'intégration, la direction d'école joue un rôle primordial.

Le directeur d'école est responsable de la démarche d'intégration, c'est-à-dire qu'il doit participer à toutes les étapes de la planification, de l'élaboration, de l'implantation et de l'évaluation du programme d'intégration (Flynn et Ulcini, 1978; Larochelle, 1987; Giroux, 1987; Goupil, 1991). Les données concernant les perceptions des directeurs d'école relativement à l'étape de l'évaluation du programme d'intégration en classe ordinaire au primaire d'élèves vivant avec une déficience intellectuelle moyenne, sont à toutes fins pratiques inexistantes. La présente étude veut jeter un éclairage sur ces perceptions.

Objectif de l'étude

L'étude a pour objectif d'analyser les perceptions des directeurs d'école concernant l'évaluation de l'intégration d'élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne en classe ordinaire au primaire.

MÉTHODOLOGIE

Sujets

Le groupe à l'étude est composé des directeurs responsables des écoles fréquentées par 15 élèves, de la première à la sixième année, ayant une déficience intellectuelle moyenne (selon la déclaration des clientèles des commissions scolaires). Les écoles concernées relèvent de 13 commissions scolaires réparties dans cinq régions du Québec. Il s'agit des régions de Trois-Rivières, du Bas-Saint-Laurent, de Montréal, de la Gaspésie et de Hull. Les directeurs d'école proviennent donc de milieux urbains, de milieux semi-urbains et de milieux ruraux. Le choix des sujets a été effectué à partir de deux critères concomitants, soit la situation de l'élève, c'est-à-dire son intégration en classe et l'acceptation des milieux de participer à la recherche.

Instrument

Un questionnaire semi-ouvert d'entrevue, construit par les auteures et les auteurs a été validé auprès de personnes expertes et pré-expérimenté auprès de directeurs d'école. La présente étude traite uniquement des questions relatives aux perceptions

des directeurs d'école concernant l'étape d'évaluation de l'intégration. Les données ont été traitées à l'aide du logiciel SPSS pour Windows. Les questions fermées étaient présentées sous forme d'énoncés et une échelle de type Likert, variant de 1 à 4, se rattachait à chacun de ces énoncés. Une moyenne de groupe fut établie pour chaque énoncé.

RÉSULTATS

La préparation du personnel de l'école, des parents et des enfants par rapport à l'intégration

Les directeurs d'école considèrent que ce sont les spécialistes (2,9)¹, les orthopédagogues (3,0) et les directeurs d'école (3,1) qui ont la préparation la moins adéquate en ce qui concerne l'intégration des élèves vivant avec une déficience intellectuelle moyenne, alors que les parents de l'élève intégré (3,5) et les élèves de la classe qui accueille l'élève intégré (3,5) qui ont la préparation la plus adéquate.

Il faut préciser que les spécialistes sont très peu en contact avec les élèves intégrés, que les orthopédagogues n'interviennent généralement pas auprès de ces élèves et que certains directeurs d'école ont une préparation minimale pour l'intégration.

L'ouverture du personnel enseignant de l'école, des enfants de la classe et des parents de l'école face à l'intégration

Selon les perceptions des directeurs d'école, les parents de l'école (3,4), le personnel enseignant (3,5) et les élèves de la classe de l'enfant intégré (3,7) sont très ouverts à l'intégration en classe ordinaire des élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne.

La suffisance des ressources humaines et matérielles pour réaliser l'intégration

Les directeurs d'école considèrent que les ressources

matérielles (92,9%) et humaines (72,3%) sont suffisantes. Les directeurs d'école souhaitent que le nombre d'heures d'intervention des éducatrices et des éducateurs spécialisés ainsi que des orthophonistes soit augmenté.

La satisfaction face aux services reçus par l'élève

Les directions d'école sont très satisfaites (3,7) des services offerts par les éducatrices et les éducateurs spécialisés ainsi que par les enseignantes ou les enseignants (3,6).

La satisfaction concernant l'information, la formation et la documentation reçues de la commission scolaire

Les directeurs d'école sont plutôt satisfaits de la formation (3,1), de l'information (3,3) et de la documentation (3,4) reçues de la commission scolaire concernant l'intégration en classe ordinaire des élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne.

Les bénéfiques, au niveau social et au niveau des apprentissages dans les matières scolaires, que l'élève retire de son intégration

Les directeurs d'école pensent que les enseignantes et les enseignants, dans une proportion de 70,6%, considèrent que l'intégration est très bénéfique au plan social. De plus, ils pensent que les enseignantes et des enseignants, dans une proportion de 35,7%, trouvent que l'intégration est très bénéfique en ce qui a trait aux apprentissages dans les matières scolaires.

CONCLUSION

À la lumière des résultats obtenus, il ressort, selon les perceptions des directeurs d'école, que les spécialistes, les orthopédagogues et les directions d'école sont les moins bien préparés à l'intégration. Les élèves de la classe de l'enfant intégré et le personnel enseignant sont très ouverts à l'intégration et les parents de l'école sont plutôt ouverts à l'intégration. Les ressources humaines nécessaires à l'intégration

¹ Les spécialistes (éducation physique, arts et autres).

seraient dans certains cas insuffisantes. Les directeurs d'école sont très satisfaits des services donnés à l'élève intégré par les éducatrices et éducateurs spécialisés, le personnel enseignant, les orthophonistes et les psychologues.

L'information, la documentation et la formation reçues de la commission scolaire sur l'intégration sont plutôt satisfaisantes.

Les directions d'école pensent que les enseignantes et les enseignants considèrent l'intégration comme très bénéfique au plan social et peu bénéfique au niveau des apprentissages dans les matières scolaires pour l'élève intégré.

Ces résultats montrent que les directeurs d'école évaluent positivement l'intégration en classe ordinaire des élèves ayant une déficience intellectuelle moyenne.

BIBLIOGRAPHIE

FLYNN, R., ULCINI, S. (1978). Conditions préalables à l'intégration scolaire et sociale des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage. *Apprentissage et socialisation*, 1 (1), 13-33. GARON, M. (1992). *La déficience intellectuelle et le droit à l'intégration scolaire*. Montréal: Les Éditions Yvon Blais. GIROUX, N. (1987). Étude des attitudes et du rôle des directions d'école dans la gestion de l'intégration scolaire des élèves en difficulté au niveau secondaire. Mémoire de maîtrise inédit. Montréal. Université de Montréal, Département de psychologie. GOUPIL, G. (1991). *Le plan d'intervention personnalisé en milieu scolaire*. Montréal: Gaétan Morin. LAROCHELLE, H. (1987). Perception et gestion de l'intégration des enfants en difficulté par les directions d'école de la Commission des écoles catholiques de Montréal. Rapport de recherche. Montréal: Université du Québec à Montréal. Département de psychologie. OUELLET, M. (1994). Des chiffres pour aider à mesurer le chemin parcouru, *Élargir les horizons*, Office des personnes handicapées du Québec (EDS). Sainte-Foy. Éditions Multi Mondes Inc., 651-657.

.

ÉVOLUTION DES PARADIGMES ÉDUCATIONNELS AU QUÉBEC ET ENFANTS QUI PRÉSENTENT DES INCAPACITÉS INTELLECTUELLES

Martine Cyr, Sylvie Rocque

Cette recherche fait état des différents paradigmes éducationnels et des finalités éducatives auxquels le système scolaire a adhéré au cours des trente-cinq dernières années. Cette étude préliminaire a pour but de décrire et d'explorer les facteurs qui ont pu influencer les changements/transformations dans les modes de scolarisation du système scolaire (préscolaire-primaire) à l'égard des enfants ayant des

incapacités intellectuelles². Les périodes considérées par cette étude sont, d'une part, les années qui ont immédiatement précédé la constitution de la

² Nous utilisons l'expression «personne présentant des incapacités intellectuelles» conformément à la terminologie proposée par la Société canadienne et le Comité de la CIDIH.